

Guide d'animation 2003-2004

Section A



Courriel : info@afeas.qc.ca
Site internet : www.afeas.qc.ca

Septembre 2003

Problématique et information

— Objectif —

Prendre conscience de l'importance de l'eau

L'eau, tout comme l'air, est essentielle à la vie. Au Québec, nous sommes chanceux, nous n'avons qu'à ouvrir le robinet pour voir l'eau couler en abondance. On s'en sert souvent sans penser à l'économiser et il est rare, quand on en boit un verre, qu'on ait à s'interroger sur sa propreté.

Et pourtant, sur la planète, tous ne bénéficient pas d'une telle abondance. Près de 20% de la population mondiale n'ont pas accès à une eau potable saine. D'ici 2025, le nombre de personnes vivant dans des pays pauvres pourrait se multiplier par cinq ou six et il y aura, sur presque tous les continents, des personnes affectées par le manque d'eau, au point de toucher un jour près d'un habitant de la planète sur deux¹.

Devant cette situation, plusieurs affirment que dans un avenir rapproché, l'eau sera considérée comme de l'« or bleu » ou du « pétrole bleu », donc une denrée rare. Déjà, certaines compagnies convoitent l'eau et envisagent toutes les possibilités d'en tirer profit.

Au Québec, bien que l'eau coule en abondance, nous ne sommes pas à l'abri de tous les dangers. La pollution et le gaspillage de l'eau en inquiètent plusieurs. Pour d'autres, la vente de l'eau représente un enjeu majeur dont il faut se préoccuper.

En prenant conscience de l'importance de cette ressource si précieuse, nous verrons sur quels aspects il est important de porter notre attention, en tant que consommatrices et citoyennes.

● **À quoi sert notre eau?**

L'eau douce ne représente que 2,5% de l'eau couvrant la surface de la terre et seule une infime partie est facilement accessible. Pour sa part, le Québec possède à lui seul 3% de toute l'eau douce de la planète².

C'est donc dire que le Québec, avec ses 4500 rivières et son demi-million de lacs, est privilégié. Notre grand fleuve Saint-Laurent nous fournit à lui seul 40% de toute notre eau douce renouvelable. Mais que fait-on de notre eau? D'abord, nous utilisons l'eau pour nos propres besoins, nous en faisons un usage « domestique » : pour faire la cuisine et se désaltérer, pour faire la lessive et se laver, pour se baigner dans la piscine ou pour laver l'auto.

Nous l'utilisons aussi en agriculture. Ce sont principalement la pisciculture (la production des poissons) et l'élevage des animaux qui nécessitent une importante consommation d'eau.

Les industries consomment également de l'eau. Celles du secteur des pâtes et papiers, du pétrole, de la métallurgie, de la chimie, de même que l'industrie minière, utilisent une grande quantité d'eau³.

On vend aussi notre eau, en bouteille ou au volume. L'industrie embouteille principalement de l'eau de source, de l'eau minérale et de l'eau traitée.

Enfin, l'eau sert à produire de l'électricité, en plus de contribuer à notre amusement par la pratique des sports, qu'on pense à la baignade, à la planche à voile, à la pêche ou à la navigation.

Comme on peut le constater, l'eau nous rend bien des services. Mais elle est parfois malmenée à travers les usages qu'on en fait, notamment par la pollution...

● *L'eau polluée, une eau qui fait peur...*

La santé des humains dépend de la qualité de l'eau qu'ils boivent. Or, au Québec, il se vit des problèmes de pollution notables, causés, entre autres, par les industries, les activités agricoles et les individus.

Ce sont les eaux de surface qui nous fournissent 80% de notre eau potable. Alors que près de la moitié de la population obtient son eau potable du fleuve Saint-Laurent, 35% des personnes s'alimentent en eau provenant des lacs et des rivières alors que 20% utilisent, pour leurs besoins, les eaux du sous-sol, soit les eaux souterraines. Toutes ces eaux ne sont pas à l'abri de la pollution.

Par exemple, même si l'eau est plus propre à certains endroits et que plusieurs efforts ont été faits pour l'assainir, le fleuve Saint-Laurent demeure contaminé par la pollution, attribuable en partie aux activités industrielles.

En effet, la majorité des industries du Québec sont situées sur les rives du Saint-Laurent. Plusieurs industries utilisent des produits chimiques, dont certains sont qualifiés de dangereux. Or, les connaissances que l'on possède sur les rejets de produits toxiques déversés dans notre fleuve par les industries sont très limitées et il n'existe pas de contrôle régulier sur le traitement des eaux usées industrielles.

Si les grandes industries, surtout celles des pâtes et papiers, doivent suivre certaines règles pour protéger l'environnement, les petites et moyennes entreprises ne possèdent pas toujours les installations requises pour « nettoyer » leurs rejets⁴. À cause de cette pollution, des espèces animales

sont menacées et les sources d'eau potable sont dégradées. On retrouve d'ailleurs dans le fleuve un nombre élevé d'animaux aquatiques avec des malformations, des cancers ou d'autres maladies causés par les produits toxiques.

~ *L'eau déversée par les municipalités, une autre source de pollution!*

Même si la qualité de l'eau de notre fleuve est généralement bonne jusqu'à la hauteur de Montréal, elle se détériore par la suite, notamment parce que les réseaux d'égouts de certaines municipalités, qui sont débordés par temps de pluie ou durant la fonte des neiges, déversent directement dans le fleuve Saint-Laurent des eaux usées qui n'ont pas pu être traitées.

En effet, les stations d'épuration n'ont pas toutes été conçues pour nettoyer un si grand volume d'eau. Ce surplus d'eaux usées, qui ne peut pas être débarrassé de ses impuretés, déborde et se retrouve donc dans le fleuve. Ce débordement contribue à contaminer l'eau du fleuve par des virus, des microbes et des parasites pouvant causer des maladies chez les humains.

De plus, même si la plupart des stations d'épuration réussissent à enlever, grâce à des traitements chimiques ou physiques appropriés, une bonne partie des germes et des polluants dans les eaux qu'elles ont à traiter, certaines stations, comme celles de la ville de Montréal et de Longueuil, ne sont pas équipées pour désinfecter complètement leurs eaux usées ou ne le font pas sur une base régulière, durant toute l'année.

Elles rejettent alors dans l'environnement des eaux qui, même si elles ont subi certains traitements, n'ont pas été désinfectées et qui peuvent encore contenir des microbes. La qualité de l'eau potable pour les autres villes situées plus loin, en aval⁵, s'en trouve affectée.

~ *Qu'en est-il de l'agriculture?*

Outre les industries et les municipalités, certaines pratiques utilisées en agriculture suscitent parfois des inquiétudes et des interrogations concernant la pollution d'origine agricole.

Au cours des années, l'agriculture s'est transformée, les fermes se sont agrandies et les méthodes de culture et d'élevage ont changé. Environ 100 000 des 135 000 fermes québécoises sont disparues pour faire place à des élevages industriels où se retrouvent un grand nombre d'animaux⁶. Ce développement de l'agriculture a eu des répercussions sur notre environnement.

On a observé que, par temps de pluie, une partie des terres agricoles, et les polluants qui y sont rattachés, peuvent s'écouler vers les cours d'eau environnants et contaminer l'eau.

Par exemple, l'élevage intensif des animaux nécessite que le fumier soit répandu dans les champs. Lorsque cette répartition du fumier dépasse les besoins des cultures, cela peut entraîner un surplus d'éléments nutritifs dans le sol. Ce surplus, lorsqu'il y a de la pluie, peut ruisseler, à travers le sol, vers les eaux souterraines. Par temps de grosses pluies, certaines déjections d'animaux, si elles n'ont pas été correctement réparties dans le sol, peuvent aussi s'écouler dans des fossés, des cours d'eau ou d'autres eaux de surface.

Tous ces ruissellements ou ces écoulements peuvent nuire à nos sources d'eau, d'autant plus que certaines cultures végétales intensives, comme celle du maïs, nécessitent l'utilisation de pesticides, qui, eux aussi, peuvent se retrouver dans l'eau.

Certaines sources se retrouvent donc contaminées soit par des virus, des bactéries, des champignons ou des parasites, soit par une concentration trop élevée d'éléments comme l'azote ou le phosphore, qui sont contenus, entre autres, dans le fumier du bétail, dégradant ainsi la qualité des cours d'eau.

Cette pollution, attribuée en partie aux activités agricoles, limite bien sûr les possibilités de baignade et peut nuire à la santé des humains, mais elle porte également atteinte à la vie aquatique, surtout lorsque des lacs et des rivières se trouvent privés d'oxygène à cause de toute cette pollution.

~ Et nous dans tout ça?

Les activités agricoles et industrielles ne sont pas les seules responsables de la pollution de l'eau. Comme individus, nous avons aussi notre part de responsabilités à assumer pour préserver sa qualité. En adoptant des comportements favorables à l'environnement, on peut faire beaucoup pour protéger cette ressource si précieuse.

Par exemple, nous pouvons :

- ✓ Respecter l'état naturel des lacs, des rivières, des marais et des marécages que nous fréquentons, en évitant d'y laisser des déchets et en choisissant pour nos activités sportives des embarcations sans moteurs à essence.
- ✓ Éviter de vider dans les toilettes, dans l'évier, dans les égouts ou dans la nature des produits de nettoyage, des peintures, des solvants, ou tout autre produit chimique. Aller plutôt déposer les restes de peinture, d'huile ou de médicaments aux endroits prévus à cette fin (les pharmacies qui recueillent les médicaments périmés et les lieux de dépôt ou de collecte des déchets domestiques dangereux de notre municipalité).

- ✓ Utiliser les détergents avec parcimonie et choisir, de préférence, des produits qui se décomposent mieux dans l'environnement, les produits « biodégradables » .
- ✓ Réduire l'utilisation des produits chimiques pour entretenir la pelouse et le jardin (les pesticides, insecticides, herbicides et fertilisants)⁷ et choisir à la place des produits naturels. Certains produits chimiques restent longtemps dans l'eau ou dans la nature et ne s'éliminent pas toujours complètement.
- ✓ Faire analyser l'eau de notre puits au moins une fois par année, compte tenu que les puits privés ne sont généralement pas contrôlés et que les risques de contamination proviennent surtout des installations septiques déficientes ou de la pollution d'origine agricole.

● **Insouciants du gaspillage ?**

Notre consommation d'eau est un autre aspect à considérer, si on désire protéger l'environnement. Bien que l'agriculture et les industries soient les premières consommatrices d'eau, nous pouvons tous chercher à préserver l'eau en évitant le gaspillage.

D'abord, pour s'assurer de conserver le plus possible la quantité d'eau disponible. Les réserves d'eau ne sont pas inépuisables et certaines localités au Québec ont eu à affronter des pénuries, surtout lorsque les niveaux d'eau ont baissé à cause d'un manque de précipitations.

Ensuite, pour une question de coûts. Plus nous utilisons de grandes quantités d'eau, plus les coûts augmentent car nous devons alors investir collectivement pour faire traiter de gros volumes d'eau et pour faire construire ou agrandir des usines de traitement d'eaux usées.

Pour éviter le gaspillage d'eau, quelques gestes tout simples peuvent faire la différence:

- ✓ Porter attention aux fuites des robinets et des toilettes et faire rapidement les réparations nécessaires car une petite fuite peut gaspiller des milliers de litres d'eau par année.
- ✓ Fermer le robinet durant le brossage des dents ou le rasage.
- ✓ Utiliser les cycles appropriés pour les appareils ménagers : choisir le cycle « écono » pour le lave-vaisselle et le bon niveau d'eau de la laveuse, selon le volume de vêtements à laver.
- ✓ Pour nettoyer l'entrée de garage, remplacer le tuyau d'arrosage par le balai.

- ✓ Laver l'auto en utilisant un seau d'eau plutôt que le tuyau d'arrosage.
- ✓ Garder un pot d'eau dans le réfrigérateur, pour éviter de faire couler l'eau froide trop longtemps.

Quelques municipalités ont mis de l'avant leurs propres solutions pour éviter le gaspillage: certaines ont réglementé l'arrosage des pelouses et le remplissage des piscines pour réduire la consommation d'eau. D'autres réduisent la pression de l'eau durant la nuit ou préconisent l'utilisation d'une eau de moindre qualité pour le nettoyage des rues et des trottoirs.

Au Québec, nous sommes reconnus pour notre grande consommation d'eau, non seulement au Canada, mais ailleurs dans le monde.

	<i>Litre par jour par personne</i>
Québec	400
Canada	350
États-Unis	425
Royaume Uni	200
France	150

Pour économiser l'eau, chacun peut donc faire sa part et contribuer à la préservation de cette ressource. Toutefois, mis à part la pollution et le gaspillage, d'autres enjeux se profilent à l'horizon, notamment l'enjeu de la vente de l'eau...

● Eau à vendre!

Au cours des années, un nouveau secteur de l'industrie s'est développé au Québec, celui de la vente de l'eau embouteillée.

Chaque année, ce sont des millions de litres d'eau qui sont mis en bouteilles⁸. Face à ce marché en croissance, beaucoup ont manifesté leurs craintes de voir l'eau servir les intérêts financiers du commerce, de la voir puisée ou vendue sans qu'une réflexion en profondeur ait eu lieu et sans obtenir notre consentement collectif.

Dans certaines localités, comme Franklin, des citoyens se sont opposés à l'exploitation de l'eau souterraine par des compagnies d'embouteillage, craignant que cette activité ne nuise à la qualité et à la quantité d'eau disponible pour tous. Mais qu'en est-il dans les faits?

~ *Le marché de l'eau au Québec*

Même s'il existe plusieurs catégories d'eau vendues sur le marché, celles nommées « eau de source » et « eau minérale » sont considérées comme très pures, d'où l'intérêt de la vendre aux consommateurs qui préfèrent acheter leur eau en bouteille, même si elle coûte beaucoup plus cher que l'eau du robinet.

L'eau de source et l'eau minérale proviennent directement de nos sources souterraines. Actuellement, les industries de l'eau embouteillée qui en font le commerce prélèvent environ 0,08% de nos eaux souterraines.

Par ailleurs, le volume d'eau qu'il est permis de vendre sur le marché est limité. L'eau peut être vendue seulement dans des bouteilles ou des contenants de 20 litres ou moins, parce qu'il est interdit de transférer massivement, donc d'exporter, à l'extérieur du territoire québécois, notre eau souterraine et notre eau de surface.

À part un petit nombre d'entreprises locales, ce sont principalement de grandes compagnies internationales qui recueillent l'eau sur notre territoire pour la mettre en bouteilles ou en bonbonnes de 18 litres. Pensons à Danone, une compagnie française qui produit, entre autres, l'eau Labrador et Naya, et Parmalat, une entreprise italienne, associée à l'eau « Esker » qui est puisée en Abitibi. Certains de ces produits sont destinés à l'étranger, entre autres, aux États-Unis et en Asie.

Jusqu'à tout récemment, les compagnies d'embouteillage ne payaient pas de redevances sur l'eau prise sur le territoire québécois. Mais cette situation pourrait bien changer, puisque le gouvernement a adopté la résolution de faire payer, d'une façon progressive, des redevances aux industries pour utiliser l'eau du Québec.

En principe, ces redevances, qui visent en premier lieu les embouteilleurs d'eau, devraient être payées en fonction du volume d'eau puisé, mais elles ont surtout pour objectif d'affirmer clairement la propriété de l'État sur nos eaux souterraines.

~ *Doit-on s'inquiéter?*

Si la vente d'eau par des compagnies d'embouteillage inquiète tant, c'est que l'eau souterraine, qui sert autant aux besoins individuels qu'à ceux des municipalités, des entreprises agricoles et des industries, n'est pas inépuisable. Cette eau, qui alimente nos lacs et nos cours d'eau, se régénère en partie grâce à l'eau de pluie infiltrée dans le sol, mais elle ne doit pas être exploitée au-delà de sa capacité de renouvellement.

De plus, on connaît très mal l'état de notre eau souterraine et son potentiel. On ignore quelle quantité d'eau s'y trouve car il n'existe pas, à l'heure actuelle, de carte qui ferait un inventaire précis de nos ressources souterraines.

On ignore également les impacts réels de l'extraction de l'eau. Même s'il existe un contrôle de l'eau puisée par les compagnies d'embouteillage, pour ce qui est des autres industries, on ne sait pas exactement quelles sont celles qui s'approvisionnent à même nos eaux souterraines, ni la quantité d'eau qu'elles utilisent⁹.

Mais l'eau embouteillée représente-t-elle vraiment une menace pour la ressource? Non, affirment certains, si on en reste à l'eau en bouteille. Oui, disent les autres, compte tenu de notre ignorance. D'autant plus qu'à l'échelle mondiale, toute la question de la vente et de l'exportation de l'eau en quantité massive, est loin d'être entièrement réglée...

~ *Le commerce avec les autres pays*

À travers le monde, plusieurs se posent la question : est-ce que l'eau, cette richesse naturelle, peut devenir une marchandise à vendre entre les pays? Ou doit-on plutôt, parce qu'elle est vitale, en interdire le commerce?

Présentement, le commerce entre tous les pays du monde s'accroît et s'organise de plus en plus. Un nombre toujours grandissant de biens, de produits, de services et de capitaux sont échangés chaque jour à travers le monde. C'est ce qu'on appelle la « mondialisation » de l'économie.

Dans ce contexte, pour faciliter son commerce avec l'extérieur et favoriser sa croissance économique, le Canada a signé, au cours des dernières années, plusieurs ententes commerciales avec d'autres pays, dont les États-Unis et le Mexique.

Actuellement, un débat a lieu à savoir si l'eau fait partie ou non de ces ententes, dont certaines sont encore en train d'être négociées.

En effet, même si l'eau est gérée en partie par les provinces et que le Canada et le Québec en interdisent le prélèvement en quantité massive, plusieurs craignent que cette ressource soit soumise aux lois du marché, lorsque des ententes internationales de commerce sont négociées entre le Canada et d'autres pays étrangers.

L'enjeu est de taille, car en vertu de ces ententes, les pays qui ont donné leur accord ont l'obligation d'ouvrir leur marché aux échanges de biens avec les autres pays signataires et de ne pas créer des barrières au libre commerce.

Si ce principe n'est pas respecté, un pays peut être poursuivi par les grandes compagnies qui s'estiment lésées et devoir éventuellement leur payer des compensations pour les dommages subis.

Dans le cas de l'eau, cela risquerait de vouloir dire que le Canada pourrait s'exposer à des sanctions s'il tentait de limiter ou d'interdire l'exploitation et le commerce de l'eau sur son territoire.

Pour certains, il est clair que l'eau fait partie des ententes de commerce signées par le Canada, puisque la vente de l'eau en bouteille et en citerne est déjà comprise dans ces accords. Selon eux, cette situation pourrait ouvrir la porte à un commerce de l'eau douce en volumes encore plus grands, surtout vers les États-Unis, qui vivent à certains endroits des pénuries d'eau.

Pour d'autres, rien n'est moins sûr. Selon leurs propos, même si l'eau vendue en contenants dans le commerce fait partie des ententes signées par le Canada, l'eau à l'état naturel, comme les eaux souterraines et les eaux de surface, n'en fait pas partie.

En principe, aucune disposition n'obligerait donc le Canada à exploiter son eau à des fins commerciales ou à la vendre à l'étranger, même en gros volume¹⁰, à moins qu'il n'en décide autrement.

En attendant que ce débat soit tranché, que ce soit par les tribunaux ou les gouvernements concernés, il est certain que ce qui se passe au niveau international pourrait avoir des impacts importants sur notre eau à plus ou moins long terme.

Quelques ententes de commerce entre le Canada et des pays étrangers : est-ce que l'eau en fait partie ?

- ▶▶ Accords de L'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) - Créée en 1995, l'OMC est la seule organisation internationale qui s'occupe des règles du commerce entre les pays. Son but est d'aider les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs à mener leurs activités. Le Canada en est membre.
- ▶▶ ALENA (Accord de libre-échange nord américain) - En vigueur depuis 1994, cet accord a formé la zone de libre-échange commercial entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.
- ▶▶ ZLEA (Zone de libre-échange des Amériques) - Cet accord sera finalisé en 2005. Il cherche à unir les économies de 34 pays du continent américain et à éliminer les barrières contre le commerce.

● Au Québec, une politique nationale de l'eau

Pour répondre à tous ces enjeux, le Québec a adopté, en mai 2002, la *Loi modifiant la loi sur le ministère des Relations internationales*. Selon cette loi, l'Assemblée nationale devra, à l'avenir, approuver toutes les ententes internationales qui touchent les compétences du Québec¹¹.

Par la suite, le gouvernement du Québec s'est doté, à l'automne 2002, d'une **Politique nationale de l'eau** pour mieux gérer et protéger cette ressource.

Dans ses grandes lignes, la nouvelle **Politique nationale de l'eau** veut :

- ▶ reconnaître l'eau comme patrimoine collectif, afin de s'assurer de garder un contrôle public de la gestion de l'eau;
- ▶ augmenter la protection de la santé de la population en diminuant, entre autres, la pollution de l'eau;
- ▶ favoriser la participation de toutes les personnes intéressées à la protection de l'eau (par exemple, les municipalités, les groupes de citoyens, les usagers et les ministères) en mettant en place des organismes de gestion « par bassin versant » qui auront pour rôle de protéger et de restaurer 33 cours d'eau jugés prioritaires, touchant l'ensemble du Québec;
- ▶ protéger certains milieux aquatiques, en plus de soutenir les organismes bénévoles qui s'occupent des lacs;
- ▶ permettre à tous d'avoir accès à l'eau pour satisfaire leurs besoins essentiels et pour profiter de loisirs tels la pêche, le canot, le kayak, la baignade et l'observation de la nature.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions ont été déterminées. C'est ainsi que **pour contrer la pollution de l'eau**, assurer la santé des cours d'eau, et par conséquent la santé des citoyens et des citoyennes, il est prévu de:

~ Au niveau municipal

- ▶ Soutenir les municipalités pour que leurs installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable soient conformes aux normes et pour les inciter à désinfecter les eaux usées qui le nécessitent.
- ▶ Inciter à réduire la fréquence des débordements d'eaux usées par temps de pluie et aider une cinquantaine de petites municipalités à éliminer leurs rejets d'eaux usées directement dans les cours d'eau.

- ▶ Favoriser la restauration des réseaux d'aqueduc et d'égouts.

~ Au niveau des activités agricoles

- ▶ Contrôler la répartition du fumier d'animaux pour favoriser une fertilisation équilibrée des terres agricoles.
- ▶ Soutenir, sur le territoire agricole, la mise en place de rives boisées le long des cours d'eau, pour mieux les protéger de la pollution.
- ▶ Réduire les risques liés à l'usage des pesticides dans les cultures;
- ▶ Soutenir financièrement les entreprises agricoles qui se conformeront aux normes de protection de l'environnement.

~ Au niveau industriel

- ▶ Étendre les mesures de réduction de la pollution aux secteurs suivants : les industries chimiques, les industries métallurgiques et agroalimentaires, les industries de la transformation du bois et du textile.

~ Pour éviter le gaspillage de l'eau et conserver l'eau potable, on prévoit:

- ▶ Développer un outil pour établir le coût de revient des services d'eau, afin de rendre «visible» le coût réel de l'eau.
- ▶ Aider financièrement les municipalités à la condition qu'elles adoptent des mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites dans leurs réseaux d'aqueduc.
- ▶ Réduire, d'ici les sept prochaines années, de 20% la consommation moyenne d'eau par personne, au Québec. Pour ce faire, on étudie le recyclage, l'installation d'équipements pour réduire les débits d'eau, des programmes d'éducation et de sensibilisation, etc.

Voilà seulement quelques-unes des mesures envisagées. Toutefois, comme citoyennes et contribables, il nous faut demeurer attentives pour s'assurer que ces principes seront bel et bien appliqués avec rigueur...

● Des choix à faire comme consommatrices

Même si des pas sont faits pour mieux protéger l'eau, rien n'est encore tout à fait réglé. C'est pourquoi nous avons un rôle très important à jouer pour s'assurer que l'eau demeure une ressource disponible pour répondre à nos besoins vitaux.

D'abord, en tant que consommatrices, chacune doit faire ses propres choix et décider s'il est judicieux d'acheter ou non son eau.

Pour certaines « acheter, c'est voter ! ». Parce qu'elles ne souhaitent pas encourager un marché de l'eau qu'elles désapprouvent et qu'elles font davantage confiance à l'eau de leur robinet, ces personnes préfèrent s'abstenir d'acheter de l'eau en bouteille.

D'autres n'y voient aucun mal. Certaines consommatrices achètent l'eau embouteillée parce qu'elles en préfèrent le goût ou parce qu'elles pensent qu'elle est plus pure que l'eau potable offerte dans leur municipalité.

Si, pour une raison ou une autre, on préfère acheter son eau, il faut par ailleurs s'assurer que cette eau provient bien d'une source naturelle et non tout simplement du robinet...

En effet, même si c'est marqué « eau pure » sur la bouteille, il faut bien lire les étiquettes car seule l'eau nommée « eau de source » ou « eau minérale » provient bel et bien d'une source naturelle, c'est-à-dire de nos eaux souterraines.

Pour ce qui est des autres types d'eau vendus à l'épicerie, ils sont identifiés par les mots « eau traitée », qu'on peut lire sur l'étiquette. Cette eau peut sortir tout simplement du robinet¹². Elle a toutefois reçu un traitement particulier pour la rendre plus conforme aux goûts des consommateurs.

On retrouve sur le marché trois sortes d'eau de source :

- ▶▶ **L'eau de source naturelle**, qui n'a subi aucun traitement avant d'être mise en bouteille.
- ▶▶ **L'eau de source ozonée**, qui a reçu de l'ozone, un élément naturel, pour éliminer les bactéries.
- ▶▶ **L'eau minérale**, qui contient naturellement certains minéraux comme le sodium, le potassium ou le magnésium.

Sur le marché, on retrouve généralement les eaux traitées suivantes :

- ▶▶ **L'eau traitée ozonée**, qui a reçu de l'ozone pour prévenir les bactéries.
- ▶▶ **L'eau traitée par osmose inversée**, qui a été filtrée pour enlever les minéraux ou les résidus de plomb ou de chlore.
- ▶▶ **L'eau traitée déminéralisée**, qui a été filtrée pour enlever les minéraux.

Plutôt que d'acheter leur eau en bouteilles, certaines personnes vont préférer se procurer leur propre équipement maison; par exemple, une fontaine d'eau réfrigérante ou un pichet ou un filtre qui s'installe sur le robinet, pour « purifier » l'eau. Là encore, il faut s'assurer que ces appareils répondent bien à nos besoins et qu'ils sont véritablement efficaces.

Il faut aussi faire des entretiens réguliers, en suivant bien les instructions, car un appareil de distribution d'eau ou un filtre à eau mal entretenu favorise la multiplication rapide des bactéries et des moisissures. Si on ne nettoie pas ses équipements ou si on ne change pas régulièrement ses filtres, on peut finir par boire une eau gravement contaminée.

Mais, au-delà de toutes ces considérations pratiques, est-ce que l'eau en bouteille est plus sécuritaire pour la santé que l'eau de notre robinet? Selon les experts, en général, l'eau en bouteille est un choix coûteux qui n'apporte aucun avantage évident pour la santé¹³. Même si elle flatte le goût et l'odorat, l'eau vendue en bouteille n'est pas dénuée de risques, malgré les contrôles de la qualité effectués par les compagnies ou les autorités concernées. Donc, à moins que l'eau à la maison ne soit contaminée par une grave pollution chimique, par exemple, par du plomb, on peut se fier à l'eau de notre robinet.

● *Des gestes à poser comme citoyennes...*

Comme contribuables et comme citoyennes, on peut également poser des gestes significatifs pour mieux préserver l'eau.

D'abord, si la qualité de notre eau potable nous inquiète, il suffit d'appeler la municipalité ou de participer aux réunions du conseil municipal pour poser des questions sur la façon dont l'eau est gérée localement.

Pour bénéficier chez soi d'une eau de qualité, il est important de s'assurer qu'à la base, l'eau « brute », qui n'a encore reçu aucun traitement, est protégée le plus possible contre la pollution.

Il faut donc s'informer pour savoir si, dans sa localité, tout est fait pour protéger les sources d'eau potable, si un traitement de qualité est accordé à l'eau servant à la consommation humaine et s'il y a une surveillance continue de la qualité de l'eau qui est distribuée à la population.

Quant aux stations d'épuration des eaux usées ou aux usines de traitement de l'eau potable installées dans sa localité, on peut demander aux autorités municipales si des contrats d'exploitation sont accordés à des entreprises privées et quels sont les suivis apportés par la municipalité à ce niveau. En effet, certaines municipalités ont confié la gestion de leurs stations d'épuration à des firmes privées spécialisées dans ce domaine.

Au niveau provincial, il suffit de contacter le ministère de l'Environnement pour s'assurer de la qualité de l'eau sur son territoire. Le gouvernement s'est engagé à réduire la pollution agricole, industrielle et municipale. Il est également responsable des normes à respecter lors du traitement des eaux usées, pour protéger la santé du public. Comme citoyennes, nous devons donc nous assurer que ces engagements soient respectés, quitte à contacter notre députée ou député provincial ou à appeler le ministère...

Au fédéral, c'est en suivant l'actualité et en s'informant sur les négociations commerciales en cours avec les autres pays qu'on peut veiller sur la suite des événements. La grande question demeure : est-ce que l'eau fait ou fera partie des grandes ententes de commerce entre le Canada et les autres pays? Si oui, quelles en seront les conséquences pour la ressource? C'est en gardant l'œil ouvert sur ces enjeux et en manifestant, au besoin, notre volonté auprès des nos élus, que nous pourrons veiller à ce que notre opinion sur l'avenir de cette ressource si précieuse soit entendue.

● Conclusion

L'Organisation des Nations Unies vient de déclarer l'année 2003 l'année internationale de l'eau. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a même déclaré formellement, pour la première fois, que l'accès à l'eau potable est un droit de l'homme.

Nous, qui sommes si riches en eau, avons notre part à faire pour bien la protéger et la préserver. La pollution, le gaspillage et les débats sur la vente de l'eau sont autant d'aspects à considérer si nous voulons continuer encore longtemps à profiter des bienfaits de l'eau.

Nos défis, à l'avenir, seront d'obtenir un portrait juste de nos ressources réelles en eau, tant au Québec qu'au Canada, tout en continuant à porter attention aux questions entourant leur utilisation.

● Références bibliographiques

~ Références dans le texte

- (1) Organisation des nations unies, MATSUURA, Koichiro, directeur général de l'Unesco, « Discours du lancement de l'Année internationale de l'eau douce 2003 », 12 décembre 2002, http://www.unesco.org/water/iyfw2/unesco_dg_statement.pdf.
- (2) RENAUD, Janine, « Des temps durs pour l'eau douce », *l'Actuelle*, novembre 2002, p.8.
- (3) Gouvernement du Québec, Environnement Québec, « L'eau. La vie. L'avenir. Politique nationale de l'eau », 2002, p. 89 à 91.
- (4) Gouvernement du Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), « L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur », Rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec, **2000, chapitre 5, p. 77 et 83.**
- (5) *Ibid.* 4, **chapitre 5, p. 64 et p. 88 à 92.**
- (6) *Ibid.* 4, **chapitre 5, p. 10 et 11 .**
- (7) *Ibid.* 2.
- (8) Selon les derniers chiffres disponibles : en 1996, au total, 370,7 millions de litres d'eau embouteillée au Québec dont 123,7 millions de litres vendus à l'extérieur du Québec. Ces eaux proviennent des eaux souterraines et d'autres sources d'eau. Voir Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec, « L'industrie des eaux embouteillées au Québec », pour consultation : http://www.agr.gouv.qc.ca/ae/publicat/resumes/eaux/r_eaux.html.
- (9) *Ibid.* 4, **chapitre 1, p. 12 et chapitre 5, p.43.**
- (10) (*Ibid.* 4, chapitre 1, p.11 et **Gouvernement du Québec, Direction générale de la planification et des politiques, ministère des Relations internationales, «Les marchés internationaux de l'eau:exportations d'eau douce et marché des infrastructures et des services urbains », avril 1999, vol. 3 .**
- (11) BRETON, Pascale, « Québec songe à un référendum sur la ZLEA », *La Presse*, mercredi, 15 janvier 2003, http://www.cyberpresse.ca/reseau/politique/0301/pol_103010182638.html.
- (12) Radio-Canada, émission « 5 sur 5 », « **Quelle est la réglementation sur l'eau embouteillée?** », 22 octobre 2002.
- (13) Collège québécois des médecins de famille, « Le robinet plutôt que la bouteille », article paru dans *La Presse* du dimanche, 8 octobre 2000, pour consultation : http://www.cqmf.qc.ca/fr/5_liens/f5_27_la%20presse.htm.

~ Références générales

- Environnement Canada, « La Gestion de l'eau », « L'eau », « Les eaux souterraines, trésors cachés de la nature », « L'eau douce », 2002.
- Santé Canada, « Questions et réponses sur l'eau embouteillée », 2000, informations disponibles à l'adresse : http://www.hc-sc.gc.ca/food-aliment/mh-dm/mhe-dme/f_faqs_bottled_water_fr.htm.

- Gouvernement du Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, « Politique commerciale et économique », 2003, http://www.dfait-maeci.gc.ca/trade/trade_policy-fr.asp.
- Union des producteurs agricoles, « Mémoire de l'Union des producteurs agricoles Sur la gestion de l'eau au Québec présenté au bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) », novembre 1999, 37 p.

~ *Pour en savoir plus*

- Pour obtenir des dépliants et de la documentation sur la Politique nationale de l'eau du Québec, contactez le Centre d'information d'Environnement Québec au 1-800-561-1616 ou par courriel : info@menv.gouv.qc.ca.
- Pour obtenir des renseignements sur les programmes, services et publications du ministère de l'Environnement du Canada, communiquez avec l'Informatèque au : 1-800-668-6767 ou par courriel : enviroinfo@ec.gc.ca.

~ *Sites Internet à visiter*

- Sites d'Environnement Canada : http://www.ec.gc.ca/water/fr/manage/f_manag.htm , http://www.ec.gc.ca/water_f.html, http://www.ec.gc.ca/water/fr/info/pubs/FS/f_FSA5.htm et http://www.ec.gc.ca/water/f_main.html.
- **Site d'Environnement Québec** : <http://www.menv.gouv.qc.ca/eauquebec/contenu.htm>.
- **Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce (Québec)** : <http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/guide/index.htm>. **État des plages publiques du Québec** : <http://www.menv.gouv.qc.ca/programmes/env-plage/index.htm>
- Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture, « Water » , 2001, http://www.unesco.org/water/index_fr.shtml
- Radio-Canada , dossier « Eau potable à vendre? », 2001, <http://radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/eau/>.
- Groupe de défense de l'eau : Coalition Eau Secours! - La coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau, http://www.eausecours.org/entree_grand_public/1a_banniere_et_express_o.htm
- L'encyclopédie de l'Agora, dossier « Eau », 2003, <http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Eau>